DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

Gouvernance des produits MIFID II / Marché cible : investisseurs clients de détail, investisseurs clients professionnels et contreparties éligibles (CPEs) – Aux seules fins du processus d'approbation de produit du producteur, l'évaluation du marché cible des titres, en prenant en compte les cinq (5) catégories mentionnées à l'élément 18 des Lignes Directrices publiées par l'Autorité européenne des marchés financiers (**ESMA**) le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : le marché cible des Titres est constitué des contreparties éligibles, des clients professionnels et des clients de détail, chacun tel que défini dans la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**). Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un **Distributeur**) devra prendre en considération l'évaluation du marché cible du producteur ; cependant, un Distributeur soumis à la MiFID II est responsable de mener sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les Titres (soit en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible du producteurs) et en déterminant les canaux de distribution appropriés.

Règlement PRIIPs – INTERDICTION DE VENTE AUX INVESTISSEURS CLIENTS DE DETAIL DE L'EEE ET DU ROYAUME-UNI SANS DICI - Les Titres ne seront pas destinés à être offerts, vendus ou mis autrement à la disposition et ne devront pas être offerts, vendus ou mis autrement à la disposition d'un investisseur client de détail dans l'Espace Economique Européen (**EEE**) ou au Royaume-Uni sans un document d'informations-clés pour l'investisseur requis par le Règlement (UE) n°1286/2014 (tel que modifié, le **Règlement PRIIPS**) pour offrir ou vendre les Titres ou les mettre autrement à la disposition d'investisseurs clients de détail dans l'EEE ou au Royaume-Uni. Pour les besoins de cet avertissement, un investisseur client de détail désigne une personne qui remplit un (ou plusieurs) des critères suivants : (i) être un "client de détail" au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 11), de la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; ou (ii) être un "client" au sens de la Directive (UE) 2016/97, telle que modifiée, lorsque celui-ci ne correspond pas à la définition d'un client professionnel donnée à l'article 4, paragraphe 1, point 10) de MiFID II ; ou (iii) ne pas être un investisseur qualifié au sens du Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le **Règlement Prospectus**).

CONDITIONS DÉFINITIVES AMENDEES EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2020

Émission d'EUR 3.000.000 de Titres à Taux Fixe et à Remboursement Indexé sur Indice venant à échéance en juin 2030

(assimilable à la Date d'Emission, et constituant une souche unique avec, l'émission existante de EUR 30.000.000 de Titres à Taux Fixe et à Remboursement indexé sur Indice venant à échéance en juin 2030 émise le 6 mars 2020 (la "Tranche n°1")

dans le cadre du Programme
***Structured Debt Instruments Issuance* de 25.000.000.000 €**

CRÉDIT AGRICOLE CIB FS

Identifiant d'entité juridique (LEI) : 969500HUHIE5GG515X42

garantie par CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans la section intitulée "Modalités des Titres" du Prospectus de Base en date du 15 juillet 2019 tel que modifié par le supplément en date du 30 décembre 2019 qui sont incorporés par référence dans le Prospectus de Base en date du 15 juillet 2020 qui constitue un prospectus de base pour les besoins du Règlement Prospectus y compris les Modalités des Titres qui y sont incorporées par référence afin d'obtenir toutes les informations pertinentes (le **Prospectus de Base 2020**). Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres qui y sont décrits pour les besoins du Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le **Règlement Prospectus**) et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base 2020. Un résumé de l'émission des Titres est annexé aux présentes Conditions Définitives. Le Prospectus de Base est disponible pour consultation sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et pendant les heures normales d'ouverture au siège social de Crédit Agricole CIB et sur son site Internet (www.ca-cib.com).

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

1	(a) Souche n°:	2090
	(b) Tranche n°:	2 Les Titres seront assimilés, et seront fongibles avec les Titres de EUR 30.000.000 à Taux Fixe et à Remboursement indexé sur Indice venant à échéance en juin 2030 émis le 6 mars 2020 (la "**Tranche n°1**"), et constitueront une souche unique de EUR 33.000.000 à compter de la Date d'Émission.
	(c) Date à laquelle les Titres deviennent assimilables :	Il est prévu qu'au 19 octobre 2020, les Titres seront assimilés, constitueront une souche unique et seront fongibles avec les Titres de EUR 30.000.000 à Taux Fixe et à Remboursement indexé sur Indice venant à échéance en juin 2030 émis le 6 mars 2020 (la "**Tranche n°1**"), dont les termes et conditions sont contenus dans le Prospectus de Base de l'Émetteur daté du 15 juillet 2019 tel que modifié par le supplément en date du 30 décembre 2019 et sont incorporés par référence dans le Prospectus de Base. Les Titres seront fongibles avec les Titres référencés ci-dessus à compter du la Date d'Émission).
2	Devise(s) Prévue(s) :	Euro (**EUR**)
3	Montant Principal Total :	
	(a) Souche :	EUR 33.000.000
	(b) Tranche :	EUR 3.000.000
4	Prix d'Émission :	100,00 % du Montant Principal Total
5	(a) Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	EUR 1.000
	(b) Volume Minimum de Transfert :	Sans Objet
	(c) Montant de Calcul :	EUR 1.000
6	(a) Date d'Émission :	19 octobre 2020
	(b) Date de Conclusion :	14 février 2020
	(c) Date de Début de Période d'Accumulation des Intérêts :	6 mars 2020 (la Date d'Emission de la Tranche n°1)
7	Date d'Échéance :	12 juin 2030, sous réserve de toute date de remboursement anticipée
8	Type de Titres :	
	(a) Intérêts :	**Titres à Taux Fixe** (Les particularités supplémentaires sont précisées dans "STIPULATIONS RELATIVES AUX INTÉRÊTS (ÉVENTUELS)")
	(b) Remboursement :	**Titres à Remboursement Indexé sur Indice** (Les particularités supplémentaires sont précisées dans "STIPULATIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT")

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

9	Date du Conseil d'Administration autorisant l'émission des Titres:	Autorisation du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB FS datée du 11 juin 2020
10	Méthode de placement :	Non Syndiquée
11	Modalités des Actifs :	Modalités des Titres Indexés sur Indice applicables conformément à l'Annexe 1
12	Modalités des Titres à Devise Alternative :	Sans Objet

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTÉRÊTS (ÉVENTUELS)

13 Titres à Taux Fixe : **Applicable pour les besoins du Coupon Fixe Standard**

(a) Périodes d'Accumulation des Intérêts : Applicable à toutes les Périodes d'Accumulation des Intérêts

(b) Taux d'Intérêt : 1,00 pour cent payable trimestriellement à terme échu

(c) Date(s) de Paiement des Intérêts :

i	**Dates de Paiement des Intérêts$_i$**
1	14 septembre 2020
2	14 décembre 2020
3	12 mars 2021
4	14 juin 2021
5	13 septembre 2021
6	13 décembre 2021
7	14 mars 2022
8	13 juin 2022
9	12 septembre 2022
10	12 décembre 2022
11	13 mars 2023

(d) Dates de Période d'Accumulation des Intérêts : Sans Objet

(e) Montant(s) du Coupon Fixe : Sans Objet

(f) Coupon Brisé : Sans Objet

(g) Fraction de Décompte des Jours : Sans Objet

(h) Période d'Accumulation des Intérêts : Les Périodes d'Accumulation des Intérêts seront non ajustées

(i) Convention de Jour Ouvré pour les besoins d'ajustement des Périodes d'Accumulation des Intérêts conformément au paragraphe (h) ci-dessous : Sans Objet

(j) Centre(s) d'Affaires: Sans Objet

(k) Date(s) de Détermination : Sans Objet

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

14	Titres à Taux Variable :	Sans Objet
15	Titres à coupon Indexé :	Sans Objet
16	Titres à Coupon Zéro :	Sans Objet

CARACTÉRISTIQUES DE DÉTERMINATION DU COUPON (ÉVENTUELLES)

17	**Caractéristiques de Détermination du Coupon** :	**Sans Objet**

STIPULATIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18	**Date(s) de Détermination du Remboursement :**	Pour les besoins de déterminer le Montant de Remboursement Final : la **Date d'Observation Sous-Jacente**$_1$Pour les besoins de déterminer un Montant de Remboursement Anticipé : la **Date d'Observation Désactivante**$_i$ à laquelle un **Évènement Désactivant Déclencheur du Remboursement Anticipé** est réputé avoir eu lieu
19	**Méthode de Remboursement :**	
	(a) Montant de Remboursement Anticipé pour les besoins de la Modalité Générale 6.2 (*Évènements Déclencheurs de Remboursement Anticipé*) déterminé selon les modalités suivantes :	**Remboursement Standard** conformément à l'Annexe 9, Paragraphe 2 Le Montant de Remboursement Anticipé sera égal à : ***Prix de Référence x Montant Principal*** tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date de Détermination du Remboursement.
	(i) Caractéristique de Détermination du Remboursement :	Sans Objet
	(ii) Frais de Dénouement en Cas de Remboursement :	Sans Objet
	(iii) Prix de Référence :	Pour une Date d'Observation Désactivante$_i$, le Prix de Référence$_i$ correspondant tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

i	**Date d'Observation Désactivante$_i$**	**Prix de Référence$_i$**
12	29 mai 2023	101,25%
13	29 août 2023	102,50%
14	29 novembre 2023	103,75%
15	29 février 2024	105,00%
16	29 mai 2024	106,25%
17	29 août 2024	107,50%
18	29 novembre 2024	108,75%
19	28 février 2025	110,00%

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

20	29 mai 2025	111,25%
21	29 août 2025	112,50%
22	1 décembre 2025	113,75%
23	2 mars 2026	115,00%
24	29 mai 2026	116,25%
25	31 août 2026	117,50%
26	30 novembre 2026	118,75%
27	1 mars 2027	120,00%
28	31 mai 2027	121,25%
29	30 août 2027	122,50%
30	29 novembre 2027	123,75%
31	29 février 2028	125,00%
32	29 mai 2028	126,25%
33	29 août 2028	127,50%
34	29 novembre 2028	128,75%
35	28 février 2029	130,00%
36	29 mai 2029	131,25%
37	29 août 2029	132,50%
38	29 novembre 2029	133,75%
39	28 février 2030	135,00%

(iv) **Évènements Déclencheurs du Remboursement Anticipé :** **Applicable**

– Évènement de Remboursement Anticipé Automatique : Applicable conformément à l'Évènement Désactivant Déclencheur de Remboursement Anticipé (Annexe 8, Chapitre 3)

Si à une quelconque Date d'Observation Désactivante$_i$ la Valeur Sous-Jacente du Sous-Jacent$_r$ est comprise dans la Fourchette concernée, l'Émetteur concerné remboursera l'intégralité des Titres à concurrence du Montant de Remboursement Anticipé à la Date de Remboursement Anticipé$_i$ correspondante.

– Barrière de Remboursement Anticipé : Sans Objet

– Date(s) de Remboursement Anticipé : Pour une d'Observation Désactivantei, chaque Date de Remboursement Anticipé$_i$ correspondante, telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous:

i	**Date d'Observation Désactivantei**	**Date de Remboursement Anticipé$_i$**
12	29 mai 2023	12 juin 2023
13	29 août 2023	12 septembre 2023

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

14	29 novembre 2023	12 décembre 2023
15	29 février 2024	12 mars 2024
16	29 mai 2024	12 juin 2024
17	29 août 2024	12 septembre 2024
18	29 novembre 2024	12 décembre 2024
19	28 février 2025	12 mars 2025
20	29 mai 2025	12 juin 2025
21	29 août 2025	12 septembre 2025
22	1 décembre 2025	12 décembre 2025
23	2 mars 2026	12 mars 2026
24	29 mai 2026	12 juin 2026
25	31 août 2026	14 septembre 2026
26	30 novembre 2026	14 décembre 2026
27	1 mars 2027	12 mars 2027
28	31 mai 2027	14 juin 2027
29	30 août 2027	13 septembre 2027
30	29 novembre 2027	13 décembre 2027
31	29 février 2028	13 mars 2028
32	29 mai 2028	12 juin 2028
33	29 août 2028	12 septembre 2028
34	29 novembre 2028	12 décembre 2028
35	28 février 2029	12 mars 2029
36	29 mai 2029	12 juin 2029
37	29 août 2029	12 septembre 2029
38	29 novembre 2029	12 décembre 2029
39	28 février 2030	12 mars 2030

– Date d'Observation de Remboursement Anticipé : Désigne chaque Date d'Observation Désactivante$_i$ indiquée dans le tableau ci-dessus

– Sous-Jacent$_r$: Indice : Solactive EthiFinance ESG France 30 Equal Weight 5% AR ® (De plus amples informations figurent au paragraphe 25(b) de ces Conditions Définitives)

– Sous-Jacent de Fourchette : Indice : Solactive EthiFinance ESG France 30 Equal Weight 5% AR ® (De plus amples informations figurent au paragraphe 25(b) de ces Conditions Définitives)

– Fourchette : A chaque Date d'Observation Désactivante$_i$, la Valeur Sous-Jacente$_r$ est supérieure ou égale au Seuil Plancher et inférieure au Seuil Plafond

– Seuil Plancher : 90,00 pour cent du Sous-Jacent$_{Observation2}$ tel que défini au paragraphe 19(b)(i)(B)(IV) de ces Conditions Définitives)

– Seuil Plafond : L'infini

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

(b)	Montant de Remboursement Final pour les besoins de la Modalité Générale 6.1 (*Remboursement Final ou par Versements Échelonnés*) déterminé selon les modalités suivantes :	**Remboursement Croissance**, conformément à l'Annexe 9, Paragraphe 4 Le Montant de Remboursement Final sera égal à : ***(Prix de Référence x Détermination du Remboursement) x Montant Principal*** tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date de Détermination du Remboursement.
	(i) Caractéristique de Détermination du Remboursement :	Déterminé selon le **Remboursement Participation/Digital Standard** (tel que développé au paragraphe "Stipulations relatives aux Déterminations du Remboursement Standard" de ces Conditions Définitives)
	(A) Stipulations relatives aux Déterminations du Remboursement Combiné :	Sans Objet
	(B) Stipulations relatives aux Déterminations du Remboursement Standard :	Applicable
	Remboursement Participation/Digital Standard:	Applicable conformément à l'Annexe 5, Partie B, Chapitre 7 La Détermination du Remboursement applicable pour une Date de Détermination du Remboursement aux Titres pour lesquels un **Remboursement Participation/Digital Standard** est applicable sera calculée à cette Date de Détermination du Remboursement, de la manière suivante : (i) Lorsque la **Valeur Sous-Jacente$_{xy}$** est comprise dans la **Fourchette$_A$**, à la Date d'Observation du Remboursement, il sera égal au **Pourcentage Fixe$_1$** ; ou (ii) Lorsque la **Valeur Sous-Jacente$_{xy}$** est comprise dans la **Fourchette$_B$**, à la Date d'Observation du Remboursement, il sera égal au **Pourcentage Fixe$_2$** ; ou (iii) Dans les autres cas, il sera calculé de la manière suivante : $$\frac{Sous-Jacent_{Observation1}}{Sous-Jacent_{Observation2}}$$ et exprimé en pourcentage
	– Applicable pour la(les) Date(s) de Détermination du Remboursement suivante :	Date(s) de Détermination du Remboursement pour les besoins d'une détermination du Montant de Remboursement Final

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

- Détermination du Remboursement Combiné concernée : Sans Objet
- Applicable pour les besoins d'une Caractéristique de Détermination du Coupon et du Remboursement : Sans Objet
- Plafond : Sans Objet
- Plancher : Sans Objet
- Pourcentage $Fixe_1$: 136,25 pour cent.
- Pourcentage $Fixe_2$: 100,00 pour cent.
- Pourcentage $Fixe_3$: Sans Objet
- Pourcentage $Fixe_4$: Sans Objet
- Pourcentage $Fixe_5$: Sans Objet
- Pourcentage $Fixe_6$: Sans Objet
- Levier : Sans Objet
- Marge : Sans Objet
- Date d'Observation du Remboursement : La Date d'Observation $Sous\text{-}Jacente_1$
- $Sous\text{-}Jacent_{xy}$: Indice : Solactive EthiFinance ESG France 30 Equal Weight 5% AR ®

  (De plus amples informations figurent au paragraphe 25(b)de ces Conditions Définitives)
- Date(s) d'Observation $Sous\text{-}Jacente_1$: 29 mai 2030
- Date(s) d'Observation $Sous\text{-}Jacente_2$: 29 mai 2020
- $Sous\text{-}Jacent_{Observation1}$: Valeur $Sous\text{-}Jacente_{xy}$ à la Date d'Observation $Sous\text{-}Jacente_1$
- $Sous\text{-}Jacent_{Observation2}$: Valeur $Sous\text{-}Jacente_{xy}$ à la Date d'Observation $Sous\text{-}Jacente_2$
- Observation Spécifiée : Sans Objet

	Seuil Plancher :	**Seuil Plafond :**	**Sous-Jacent de Fourchette :**	**Fourchette :**
$Fourchette_A$	90,00 pour cent du $Sous\text{-}Jacent_{Observation2}$.	L'infini	Indice : Solactive EthiFinance ESG France 30 Equal Weight 5% AR® (De plus amples informations figurent au paragraphe 25(b) de	A la Date d'Observation du Remboursement concernée , la Valeur $Sous\text{-}Jacente_{xy}$ est supérieure ou égale au Seuil Plancher et inférieure au Seuil Plafond.
$Fourchette_B$	50,00 pour cent du $Sous\text{-}Jacent_{Observation2}$.	90,00 pour cent du $Sous\text{-}Jacent_{Observation2}$.		

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

			ces Conditions Définitives	

	(ii) Frais de Dénouement en Cas de Remboursement :	Sans Objet
	(iii) Frais de Dénouement en Cas de Caractéristique de Détermination du Coupon et du Remboursement :	Sans Objet
	(iv) Prix de Référence :	100,00 %
	(c) Montant de Remboursement à la Juste Valeur de Marché :	Applicable
	(i) Montant de Couverture :	Applicable
	(ii) Pourcentage de Montant de Remboursement à la Juste Valeur de Marché :	Sans Objet
	(d) Montant de Remboursement Échelonné déterminé selon les modalités suivantes :	Sans Objet
	(e) Règlement Physique :	Sans Objet
	(f) Option de Rachat Liquidatif au gré de l'Émetteur (Modalité Générale 7.6 (*Option de Rachat Liquidatif au gré de l'Émetteur*)) :	Sans Objet
20	Titres à Remboursement Échelonné :	Sans Objet
21	Titres Indexés sur Évènement de Crédit :	Sans Objet
22	Titres Indexés sur Titre de Créance :	Sans Objet
23	**Titres à Remboursement Indexé :**	Applicable conformément aux Titres à Remboursement Indexé sur Indice (Annexe 1) (Voir le paragraphe 25(b) pour plus d'informations en lien avec le(s) Sous-Jacent(s))

CARACTÉRISTIQUES DE DÉTERMINATION DU REMBOURSEMENT

24	Caractéristiques de Détermination du Remboursement :	Sans Objet
25	**STIPULATIONS RELATIVES AU(S) SOUS-JACENT(S) (LE CAS ECHEANT)**	
	Applicable	
	(b) **Titres Indexés sur Indice :**	Titres Remboursement Indexé sur Indice : Applicable conformément à l'Annexe 1, Chapitre 2
	(i) Sous-Jacent unique :	Applicable
	– Applicable pour les besoins de :	La Détermination du Remboursement Standard : **Remboursement Participation/Digital Standard**

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

			L'Évènement Déclencheur du Remboursement Anticipé : **Évènement Désactivant Déclencheur de Remboursement Anticipé Automatique**
		– Indice :	Solactive EthiFinance ESG France 30 Equal Weight 5% AR ®
		– Indice Personnalisé :	Non
		– Bourse :	Euronext Paris
		– Bourse Multiple :	Sans Objet
		– Sponsor de l'Indice :	Solactive AG
		– Bourse Connexe :	Toutes Bourses
		– Heure d'Évaluation :	Clôture
		– Téléscripteur Bloomberg:	SOEFR30A Index
		– Système de Règlement Livraison :	Sans Objet
	(ii)	Panier :	Sans Objet
	(iii)	Cas de Perturbation Additionnel :	Changement de la Loi est applicable Coût Accru des Opérations de Couverture n'est pas applicable Perturbation des Opérations de Couverture n'est pas applicable
	(iv)	Autres Évènements :	Applicable
	(v)	Date(s) d'Observation :	La Date d'Observation du Remboursement, la Date d'Observation Sous-Jacente$_1$, la Date d'Observation Sous-Jacente$_2$ et chaque Date d'Observation Désactivante$_i$
	(vi)	Perturbation de Date de Moyenne :	Sans Objet
	(vii)	Nombre Maximum de Jours de Perturbation :	Huit (8) Jours de Négociation Prévus
	(viii)	Jours d'Extension du Paiement :	Deux (2) Jours Ouvrés de Paiement
	(ix)	Système de Règlement Livraison :	Sans Objet
STIPULATIONS RELATIVES AUX TITRES ASSORTIS DE SURETÉS			
26	**Modalités des Titres Assortis de Sûretés :**		Sans Objet
STIPULATIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX TITRES			
27	Forme des Titres :		Forme Dématérialisée : Titres Dématérialisés au porteur
28	Convention de Jour Ouvré pour les besoins de l'option "Jour Ouvré de Paiement" conformément à la Modalité Générale 5.8 *(Jour Ouvré de Paiement)* :		Jour Ouvré de Paiement Suivant

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

29	Place(s) Financière(s) :		TARGET2
30	Centre(s) d'Affaires :		Sans Objet
31	Talons pour Coupons ou Reçus futurs à attacher à des Titres Définitifs Matérialisés au Porteur et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance :		Sans Objet
32	Redénomination (Modalité Générale 3 (*Redénomination*)) :		Sans Objet
33	Brutage (Modalité Générale 8 (*Fiscalité*)) :		Sans Objet
34	(a)	Remboursement suite à Évènement de Suspension de Devise de Paiement Prévue (*Modalité Générale 3.2(c) (Dans le cas où survient un Évènement de Suspension de Devise de Paiement Prévue :*)) :	Applicable
	(b)	Remboursement pour raisons fiscales (*Modalité Générale 6.3 (Remboursement pour raisons fiscales*)) :	Sans Objet
	(c)	Remboursement pour raisons fiscales spéciales (*Modalité Générale 6.4 (Remboursement pour raisons fiscales spéciales*)) :	Sans Objet
	(d)	Remboursement pour retenue à la source FATCA (*Modalité Générale 6.5 (Remboursement pour retenue à la source FATCA*)) :	Applicable
	(e)	Illégalité et Force Majeure (*Modalité Générale 18 (Illégalité et Force Majeure*)) :	Applicable
35	Agent de Calcul :		Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
36	Agent de Livraison (*Titres Indexés sur ETF, Titres Indexés sur Action, Titres Indexés sur Évènement de Crédit ou Titres Indexés sur Titre de Créance sujet à règlement physique*) :		Sans Objet
37	Déclencheur Essentiel :		Sans Objet
38	Convention de Jour Ouvré :		Sans Objet
39	Renonciation à Compensation :		Sans Objet
40	Dispositions relatives à l'Indice de Référence :		
	(a) Indice de Référence Concerné :		Applicable conformément aux Modalités Supplémentaires applicables aux Titres
	(b) Source Publique Concernée :		Selon la définition des Modalités "Définitions"

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

	(c) Indice de Référence Concerné Additionnel :	Sans Objet
	(d) Indice Impacté :	Sans Objet
	(e) Heure de Fermeture :	Sans Objet
41	Droit applicable à la Garantie :	Droit Anglais

INFORMATIONS PRATIQUES

42	Succursale teneuse de compte pour les besoins de la Modalité Générale 5.7 (*Dispositions Générales applicables au Paiements*) :	Sans Objet
43	Représentation des Titulaires de Titres :	Masse Pleine. Représentant titulaire initial : CACEIS Corporate Trust – représenté par Jean-Michel DESMARET 14 rue Rouget de Lisle 92130 Issy-Les-Moulineaux France Représentant suppléant initial : James LANGLOYS 14, rue Rouget de Lisle 92130 Issy-Les-Moulineaux France Le mandat du Représentant ne sera pas rémunéré.

INFORMATION DES TIERS
Sans Objet

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par:

Dûment habilité

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1 COTATION ET ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

(i) Cotation et admission aux négociations :	Une demande d'admission des Titres aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg avec effet à compter de (ou dès que possible après) la Date d'Émission a été déposée par l'Émetteur concerné ainsi qu'une demande de cotation sur la Liste Officielle de la Bourse de Luxembourg.
(ii) Estimation des frais totaux d'admission :	EUR 7.795

2 NOTATIONS

Notations :	Les Titres à émettre n'ont pas été notés

3 INTÉRÊTS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT À L'ÉMISSION

A l'exception de ce qui est indiqué dans "Souscription et Vente" dans le Prospectus de Base et à l'exception des commissions payables à tout distributeur dans le cadre de l'émission des Titres d'un montant maximum annuel de 1,00% du montant principal total des Titres souscrits, aucune personne participant à l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Émetteur, un intérêt significatif dans l'offre.

4 RAISONS DE L'OFFRE ET ESTIMATION DES PRODUITS NETS ET DES FRAIS TOTAUX

(i) Raisons de l'offre :

Les Titres constituent des Obligations Vertes et le produit net sera utilisé pour financer et/ou refinancer un ou plusieurs Actifs Verts Eligibles décrit(s) ci-dessous :

De nouveaux ou existants prêts et investissements dans les catégories d'Actifs Verts Eligibles suivantes :

- Energies renouvelables
- Immobilier vert
- Efficacité énergétique
- Transport propre
- Gestion de l'eau et des déchets
- Agriculture durable et gestion forestière,

telles que développées dans le Green Bond Framework disponible sur le site Internet du Crédit Agricole S.A Groupe (/www.credit-agricole.com/finance/finance/dette).

L'Émetteur a nommé Vigeo Eiris (« Vigeo ») pour fournir une seconde opinion (la « Seconde Opinion ») sur le Green Bond Framework, évaluant la qualité environnementale du Green Bond Framework et son alignement sur les GBP. La Seconde Opinion est disponible sur le site Internet du Crédit Agricole S.A Groupe (/www.credit-agricole.com/finance/finance/dette).

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

		L'Émetteur publiera un rapport annuel sur le site Internet du Crédit Agricole S.A Groupe détaillant l'allocation du revenu net des Obligations Vertes et l'impact environnemental des Actifs Verts Eligibles compris dans son portefeuille vert. De plus, l'Émetteur pourra communiquer publiquement en cas de changements substantiels intervenant dans le portefeuille vert. L'Émetteur demandera également à un auditeur externe de fournir un rapport d'assurance limité portant sur les caractéristiques principales de ses Obligations Vertes dans le but de préparer le document de référence.
(ii)	Produits Nets Estimés :	EUR 3.000.000
(iii)	Frais Totaux Estimés :	EUR 7.795

5 PERFORMANCE DU SOUS-JACENT ET AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUS-JACENT

Sous-Jacent :	Lieu où peuvent être obtenues gratuitement des données sur la performance passées et futures :
Indice : Solactive EthiFinance ESG France 30 Equal Weight 5% AR ®	Page Écran Bloomberg : SOEFR30A Index (Voir également l'Annexe attachée à ces Conditions Définitives)

Informations après l'Émission

L'Émetteur n'a pas l'intention de publier post émission des informations relatives aux éléments sous-jacents sur lesquels les Titres sont indexés.

6 PLACEMENT

(a)	Méthode de distribution :	Non-syndiquée
(b)	Si le placement est syndiqué :	Sans Objet
(c)	Si le placement est non-syndiqué:	Applicable
	Nom et adresse de l'Agent Placeur :	L'Agent Placeur suivant fournit des souscripteurs pour les Titres: Crédit Agricole Corporate and Investment Bank 12, place des États-Unis CS 70052 92547 Montrouge Cedex France
(d)	Montant global de la commission de placement et de la commission de garantie :	Sans Objet
(e)	Restrictions de Vente aux États-Unis :	Catégorie 2 de la Reg. S Titres au Porteur – TEFRA NON APPLICABLE
(f)	Interdiction de Ventes aux Investisseurs de Détail dans l'EEE ou au Royaume-Uni :	Sans Objet

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

(g)	Interdiction de Vente à des Consommateurs Belges :	Sans Objet

7 INFORMATIONS PRATIQUES

(a)	Code ISIN :	FR9348FS0344
(b)	Code ISIN Temporaire :	Sans Objet
(c)	Code Commun :	212504033
(d)	Code VALOREN :	Sans Objet
(e)	Autre numéro d'identification sécuritaire applicable :	Sans Objet
(f)	Système(s) de compensation concerné(s) autre(s) que Euroclear Bank SA/NV, Euroclear France, Euroclear et Clearstream Banking S.A. et numéro(s) d'identification correspondant(s) :	Sans Objet
(g)	Livraison :	Livraison contre paiement
(h)	Noms et adresses des Agents Payeurs supplémentaires (le cas échéant) :	Sans Objet

8 REGLEMENT (UE) RELATIF AUX INDICES DE REFERENCE

Règlement (UE) relatif aux Indices de Référence : déclaration relative aux indices de référence au titre de l'Article 29(2):	Applicable : il existe des montants dus au titre des Titres calculés sur la base de Solactive EthiFinance ESG France 30 Equal Weight 5% AR® fourni par Solactive AG. (l'Administrateur). A la date des présentes Conditions Définitives, cet Administrateur figure au registre des administrateurs et des indices de référence établi et tenu par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF) conformément à l'article 36 du Règlement relatif aux Indices de Référence (Règlement (UE) 2016/1011) (le Règlement relatif aux Indices de Références).

9 MODALITÉS DE L'OFFRE

Prix d'Offre :	**Le Prix d'Offre dépend des conditions de marché et est communiqué par l'Offrant Autorisé avant toute souscription. Le prix d'offre maximal de chaque titre est de 105,00% de la Valeur Nominale Indiquée.** Aucune rémunération ou commission ne sera versée à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en sa qualité d'Agent Placeur. Une rémunération maximum annuelle de 1,00% du Montant Principal Total des Titres souscrits sera payée par l'Émetteur aux Distributeurs (tel que défini ci-dessous). Cette rémunération est calculée sur la base de la durée maximale des Titres. Elle est intégrée dans les termes des Titres et impacte le prix et le rendement des Titres. Elle

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

	rémunère le Distributeur pour la mise à disposition des Titres aux investisseurs et non pour les conseiller à les acheter. Si un Distributeur fournit du conseil en investissement aux investisseurs, le coût de ce service doit être convenu directement entre le Distributeur et les investisseurs.
Modalités auxquelles l'offre est soumise :	L'Émetteur se réserve le droit de retirer l'offre des Titres à tout moment avant la Date de Clôture de l'Offre (telle que définie ci-dessous) sans préavis. Afin d'éviter tout malentendu, si une application a été soumise par un investisseur potentiel et l'Émetteur exerce le droit précité, l'investisseur ne sera pas réputé avoir souscrit des Titres, l'ordre de souscription sera automatiquement annulé et le montant de souscription sera restitué à l'investisseur.
Montant total des titres offerts au public/admis à la négociation ; si ce montant n'est pas fixe, indication du montant maximum des titres à offrir (si disponible) et description des modalités et du moment de l'annonce au public du montant définitif de l'offre :	EUR 3.000.000
La période, y compris les éventuelles modifications, pendant laquelle l'offre sera ouverte et la description de la procédure de souscription :	La Période d'Offre commence le 19 octobre 2020 et se terminera le 11 décembre 2020 (la **Date de Clôture de l'Offre**). Les demandes de souscription seront reçues, dans la limite du nombre de Titres disponibles, par les Offrants Autorisés (définis ci-après).
Description de la possibilité de réduire la souscription et le mode de remboursement des sommes excédentaires versées par les souscripteurs :	Les ordres de souscription peuvent être réduits en cas de sursouscription et tout montant excédentaire déjà payé par les souscripteurs sera remboursé sans délai et sans donner lieu à la compensation.
Informations sur le montant minimum et/ou maximum de la souscription (que ce soit en nombre de titres ou en montant global à investir) :	Il n'y a pas d'ordre de souscription maximum. Le montant minimum d'ordre de souscription doit être au moins égal à EUR 1.000 et représenter des multiples d'EUR 1.000.
Informations sur la méthode et les dates limites de libération et de livraison des Titres :	Sans Objet
Une description complète des modalités et de la date de publication des résultats de l'offre :	Sans Objet
Procédure d'exercice de tout droit préférentiel de souscription, la négociabilité des droits de souscription et le traitement réservé aux droits de souscription non exercés :	Sans Objet

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

Les différentes catégories d'investisseurs potentiels auxquels les titres sont offerts :	Les titres sont offerts aux contreparties éligibles, clients professionnels et investisseurs particuliers.
Si une tranche a été réservée ou est réservée pour certains pays, indiquer une telle tranche :	Sans Objet
Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été alloué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification :	En cas de sursouscription, les montants alloués seront notifiés par écrit aux souscripteurs. Dans tous les autres cas, les montants alloués seront égaux au montant d'ordre de souscription et aucune autre notification ne sera envoyée. Aucune opération sur les Titres ne pourra être exécutée avant la première des deux dates suivantes : (i) la date où une telle notification est faite et (ii) la Date d'Émission.
Indication du montant de toute charge et de toute taxe imputées au souscripteur ou à l'acheteur :	Sans Objet
En cas d'admission à la négociation sur un marché réglementé, le nom et l'adresse des entités qui se sont fermement engagées à agir en tant qu'intermédiaires sur le marché secondaire, en fournissant de la liquidité par le biais des cours acheteurs et vendeurs, et la description des principales modalités de leurs engagements :	Sans Objet
Consentement à l'Offre Non-Exemptée de l'Émetteur à l'utilisation du Prospectus de Base pendant la Période d'Offre :	Applicable. Une offre de Titres peut être effectuée par l'Agent Placeur et les Distributeurs (comme défini ci-dessous) (l'**Offrant Autorisé Initial**) et tout intermédiaire financier supplémentaire qui a obtenu un consentement spécifique de l'Émetteur à l'utilisation du Prospectus de Base au titre d'une Offre Non-Exemptée et qui est identifié par le site internet https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram (les **Offrants Autorisés Additionnels**) et tout intermédiaire financier additionnel qui a obtenu un consentement général de l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base au titre d'une Offre Non-Exemptée, identifié comme un Offrant Autorisé pour une Offre Non-Exemptée, et qui publiera sur son site internet le fait qu'il utilise le Prospectus de Base pour cette Offre Non-Exemptée conformément au consentement de l'Émetteur et qu'il accepte les Termes de l'Offrant Autorisé concernant l'utilisation du consentement et les autres modalités qui y sont attachées (**l'Offrant Autorisé Général**) (ensemble, les **Offrants Autorisés**) autre que selon les Articles 1(4) et/ou 3(2) du Règlement Prospectus en France (la **Juridiction de l'Offre Non-Exemptée**) pendant la période allant du 19 octobre 2020 jusqu'au 11 décembre 2020 (la **Période d'Offre**).

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

Conditions attachées au consentement à l'Utilisation du Prospectus de Base :	Consentement Spécifique et Consentement Général
Offrant(s) Autorisé(s) :	Applicable **Kepler Cheuvreux Solutions** (le **Distributeur**), Principal établissement : 112 Avenue Kléber, 75116 Paris France et tout intermédiaire financier additionnel nommé par l'Émetteur et identifié sur le site internet https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram (l'**Offrant Autorisé Additionnel**) et tout intermédiaire financier additionnel qui satisfait aux conditions décrites dans la section « Consentement à l'utilisation du Prospectus de Base » du Prospectus de Base et au paragraphe « Autres conditions au consentement » ci dessous (**l'Offrant Autorisé Général**)
Autres conditions au consentement :	Sans Objet

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

ANNEXE
(Cette Annexe fait partie intégrante des Conditions Financières auxquelles elle est attachée)

INFORMATION RELATIVE A L'INDICE SOLACTIVE ETHIFINANCE ESG FRANCE 30 EQUAL WEIGHT 5% AR®

L'instrument financier n'est en aucune façon sponsorisé, promu, vendu ou avalisé par Solactive AG et Solactive AG n'offre aucune garantie ou assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque de l'Indice ou du Cours de l'Indice à tout moment ou à toute fin. L'Indice est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG met tout en œuvre pour s'assurer au mieux que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations vis-à-vis de l'Emetteur, Solactive AG n'est en aucun cas tenu de signaler des erreurs relatives à l'Indice à des tiers, y compris et sans restriction des investisseurs et ou des intermédiaires financiers de l'instrument financier. Ni la publication de l'Indice par Solactive AG, ni l'octroi de licence de l'Indice ou de la marque de l'Indice aux fins d'une utilisation liée à l'instrument financier ne constituent une recommandation de la part de Solactive AG d'investir dans ledit instrument financier ou une garantie ou une opinion de Solactive AG sur tout investissement dans cet instrument financier.

Cette traduction a été préparée par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank pour information uniquement. A titre informatif, l'avertissement officiel fourni par le Sponsor de l'Indice est inscrit ci-dessous :

The financial instrument is not sponsored, promoted, sold or supported in any other manner by Solactive AG nor does Solactive AG offer any express or implicit guarantee or assurance either with regard to the results of using the Index and/or Index trade mark or the Index Price at any time or in any other respect. The Index is calculated and published by Solactive AG. Solactive AG uses its best efforts to ensure that the Index is calculated correctly. Irrespective of its obligations towards the Issuer, Solactive AG has no obligation to point out errors in the Index to third parties including but not limited to investors and/or financial intermediaries of the financial instrument. Neither publication of the Index by Solactive AG nor the licensing of the Index or Index trade mark for the purpose of use in connection with the financial instrument constitutes a recommendation by Solactive AG to invest capital in said financial instrument nor does it in any way represent an assurance or opinion of Solactive AG with regard to any investment in this financial instrument.

Crédit Agricole CIB ne fournit aucune garanti et ne donne aucune assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'Indice ou du Cours de l'Indice à tout moment et à toute fin.

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

RÉSUMÉ DE L'EMISSION

1. INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS

Crédit Agricole CIB Financial Solutions (**Crédit Agricole CIB FS** ou l'**Émetteur**) est une société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé 12, place des États-Unis, CS 70052, 92 547 Montrouge Cedex, France. L'identifiant d'entité juridique (LEI) de l'Émetteur est : 969500HUHIE5GG515X42.

Les titres de dette (les **Titres**) émis par l'Émetteur sont des titres structurés à taux fixe dont le montant payable au moment du remboursement des Titres est indexé sur l'indice Solactive EthiFinance ESG France 30 Equal Weight 5% AR ®. Les Titres sont identifiés par le Code ISIN FR9348FS0344.

Ce document constitue le résumé du Prospectus (le **Résumé**) en date du 19 octobre 2020 relatives aux Titres (le **Résumé**), pour les besoins du Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le **Règlement Prospectus**) et doit être lu conjointement avec (i) le Prospectus de Base en date du 15 juillet 2020 (le **Prospectus de Base**) approuvé le 15 juillet 2020 par la CSSF au Luxembourg, 283 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, email : direction@cssf.lu, en tant qu'autorité compétente au titre du Règlement Prospectus, complété par (ii) les Conditions Définitives datées du 19 octobre 2020 (les **Conditions Définitives**), qui constituent ensemble un prospectus au sens du Règlement Prospectus contenant les informations nécessaires concernant l'émetteur et les valeurs mobilières offertes au public ou destinées à être admises à la négociation sur un marché réglementé (le **Prospectus**).

Des informations complètes sur l'Emetteur, le Garant et l'offre des Titres ne sont disponibles que sur la base de la combinaison du Prospectus de Base et des Conditions Définitives.

Avertissement au lecteur
Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les Titres doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus dans son ensemble, notamment le Prospectus de Base, tout document incorporé par référence en son sein, tout supplément et les Conditions Définitives.
L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi dans les Titres émis par l'Emetteur. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le présent Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.
La responsabilité civile ne sera recherchée qu'auprès des personnes ayant présenté le Résumé, y compris toute traduction de celui-ci, mais seulement si le contenu du Résumé est jugé trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus, les informations-clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces Titres.
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

2. LES INFORMATIONS CLÉS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

2.1 *Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?*

Crédit Agricole CIB FS est une société anonyme de droit français constituée le 30 décembre 2003 sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous la référence SIRET 45142804900014 et dont le siège social est situé 12, place des États-Unis, CS 70052, 92 547 Montrouge Cedex, France. Son identifiant d'entité juridique (LEI) est le suivant : 969500HUHIE5GG515X42.
En sa qualité de société à responsabilité limitée française, Crédit Agricole CIB FS est soumise aux articles L.223-1 et suivants du Livre II du Code de commerce.
A. Principales activités
L'activité de Crédit Agricole CIB FS consiste à émettre des titres de créance.
B. Principaux actionnaires
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (**Crédit Agricole CIB**) et ses filiales consolidées prises dans leur ensemble (le **Groupe Crédit Agricole**) comprend Crédit Agricole CIB FS, qui est une filiale consolidée de Crédit Agricole CIB. Crédit Agricole CIB FS n'a pas de filiales. Crédit Agricole CIB, société anonyme de droit français, est la société mère immédiate de Crédit Agricole CIB FS avec 99,64 % des parts et contrôle donc Crédit Agricole CIB FS.
C. Principaux dirigeants
Le Président-Directeur Général de l'Émetteur est Christine CREMEL.

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

D. Commissaires aux comptes

Le commissaire aux comptes titulaire de l'Émetteur est la société PricewaterhouseCoopers, 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine, France. Commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le commissaire aux comptes suppléant de l'Émetteur est Jean-Baptiste Deschryver, 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine, France. Commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

2.2 *Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?*

Les tableaux suivants montrent des informations financières clés sélectionnées (au sens du Règlement Délégué (UE) 2019/979) de Crédit Agricole CIB FS au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 :

A. Compte de résultat

	31 décembre 2018 (audités)	**31 décembre 2019 (audités)**
Résultat d'exploitation ou autre indicateur similaire de la performance financière utilisé par l'émetteur dans les états financiers	51 867	182 710

B. Bilan pour les titres autres que de capital

	31 décembre 2018 (audités)	**31 décembre 2019 (audités)**
Dette financière nette (dette à long terme plus dette à court terme moins trésorerie)	7 265 741 432	7 245 695 722
Ratio de liquidité générale (actif circulant/passif circulant)	Non Applicable	Non Applicable
Ratio dette/fonds propres (total du passif/total des capitaux propres)	39 021	36 464
Ratio de couverture des intérêts (produits d'exploitation/ charges d'intérêts).	Non Applicable	Non Applicable

C. État des flux de trésorerie pour les titres autres que de capital

	2018 (audités)	**2019 (audités)**
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	2 070 749 950	19 910 969
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 070 546 916	(20 045 709)
Flux de trésorerie nets provenant des activités	Non Applicable	Non Applicable

D. Réserves contenues dans les rapports d'audit

Les rapport d'audits ne contiennent aucune réserve s'agissant des informations financières historiques de Crédit Agricole CIB FS.

2.3 *Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur ?*

Les risques suivants ont été identifiés comme étant significatifs et spécifiques à l'Emetteur et de nature, s'ils devaient se matérialiser, à avoir un impact négatif significatif sur son activité, sa situation financière et son accès aux différentes sources de financement :

1) Crédit Agricole CIB FS pourrait subir des pertes si une procédure de résolution devait être engagée ou si la situation financière du Groupe devait se détériorer de manière significative.
2) Crédit Agricole CIB FS est fortement dépendant de Crédit Agricole CIB, sa société mère. En outre, Crédit Agricole CIB FS supporte un risque de crédit sur Crédit Agricole CIB qui est la seule contrepartie des opérations financières de Crédit Agricole CIB FS.

3. LES INFORMATIONS CLÉS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

3.1 *Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?*

A. Généralités

Les Titres émis par l'Emetteur sont des Titres structurés dont le montant payable au moment du remboursement est indexé sur l'indice Solactive EthiFinance ESG France 30 Equal Weight 5% AR ® (le **Sous-Jacent**). Des informations sur les performances passées et futures du Sous-Jacent sont publiées sur la Page Écran Bloomberg : SOEFR30A Index.

Les Titres seront uniquement identifiés par le Code ISIN FR9348FS0344.

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

Le montant principal total des Titres offerts est de trente-trois millions (33.000.000) d'euros, représenté par trente mille (33.000) Titres avec un montant principal de mille (1.000) euros chacun (la **Valeur Nominale Indiquée**), les Titres émis pour un montant de EUR 3.000.000 le 19 octobre 2020 (la **Date d'Emission**) (la **Tranche n°2**) étant dès la Date d'Émission, entièrement assimilables à, et constitueront une souche unique avec, l'émission existante de Titres de EUR 30.000.000 émise le 6 mars 2020 (la **Tranche n°1**). Le prix d'émission est de 100,00% du montant principal total.
Les Titres sont libellés en Euros (**€**) (la **Devise Spécifiée**) et le montant de remboursement sera en Devise Spécifiée.
Les Titres seront émis le 19 octobre 2020 (la **Date d'Emission**) sous la forme de titres au porteur dématérialisés. La date d'échéance des Titres est le 12 juin 2030 sous réserve de toute date de remboursement anticipée.
Les Titres sont régis par le droit français.

B. Notation
Les Titres ne font pas l'objet d'une notation.

C. Description des droits, rang et restrictions attachés aux Titres
Rang : Les Titres constituent des obligations directes, non subordonnées et garanties de l'Émetteur et prennent et prendront rang à égalité entre eux et (sous réserve de certaines exceptions instituées par la loi) à égalité par rapport à toutes autres obligations non garanties (autres que des obligations subordonnées, le cas échéant) de l'Émetteur, présentes ou futures.
Cas d'Exigibilité Anticipée : Il existe des cas d'exigibilité anticipée au titre des Titres. Les Titres deviendront exigibles et payables sur notification de l'investisseur en cas de survenance de l'un quelconque de ces cas d'exigibilité anticipée.
Substitution : Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole CIB en qualité de Garant relativement aux Titres, sur décision conjointe de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB, sans le consentement des titulaires de Titres.

D. Intérêt
. Les Titres sont des Titres à Taux Fixe. Les Titres portent intérêt à compter du 6 mars 2020 (la Date de Début de Période d'Accumulation des Intérêts) au taux de 1,00 pour cent. payable trimestriellement aux **Dates de Paiement des Intérêts** ci-dessous :

i	**Dates de Paiement des Intérêts$_i$**
1	14 septembre 2020
2	14 décembre 2020
3	12 mars 2021
4	14 juin 2021
5	13 septembre 2021
6	13 décembre 2021
7	14 mars 2022
8	13 juin 2022
9	12 septembre 2022
10	12 décembre 2022
11	13 mars 2023

E. Remboursement
Les Titres sont des **Titres à Remboursement Indexé**. Le montant payable en cas de remboursement anticipé suite à l'occurrence d'un Évènement Déclencheur de Remboursement Anticipé étant basé sur la Détermination du Remboursement calculée conformément à la formule référencée ci-dessous et exprimé comme un pourcentage du montant en principal cumulé des Titres en circulation. Le montant payable suite à remboursement à la date d'échéance est basé sur la Détermination du Remboursement calculée conformément à la formule référencée ci-dessous et exprimé comme un pourcentage du montant en principal cumulé des Titres en circulation.

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

La **Valeur Sous-Jacente** reflétant le prix, niveau ou taux du Sous-Jacent concerné (sans tenir compte d'une quelconque devise dans laquelle ce prix, niveau ou taux serait libellé le cas échéant) au moment concerné, la **Date de Détermination du Remboursement** étant le 29 mai 2030.

Sous-Jacent : L'indice Solactive EthiFinance ESG France 30 Equal Weight 5% AR®

Remboursement Participation/Digital Standard est applicable pour la Date de Détermination du Remboursement suivante : 29 mai 2030

Remboursement Participation/Digital Standard : La Détermination du Remboursement est calculée à la Date de Détermination du Remboursement de la manière suivante : (a) lorsque la Valeur Sous-Jacente$_{xy}$ est supérieure ou égale à 90,00 pour cent du *Sous-Jacent*$_{Observation2}$ à la Date d'Observation du Remboursement, **136,25 pour cent du montant principal total en circulation** ou (b) lorsque la Valeur Sous-Jacente$_{xy}$ est, à la Date d'Observation du Remboursement, supérieure ou égale à 50,00 pour cent du *Sous-Jacent*$_{Observation2}$ et inférieur à 90,00 pour cent du *Sous-Jacent*$_{Observation2}$, **100,00 pour cent du montant principal total en circulation** ou (c) dans les autres cas, le résultat du Sous-Jacent$_{Observation1}$ divisé par le Sous-Jacent$_{Observation2}$ exprimé en pourcentage multiplié par le montant principal total en circulation.

Sous-Jacent$_{Observation1}$ désigne la Valeur Sous-Jacente au 29 mai 2030.

Sous-Jacent$_{Observation2}$ désigne la Valeur Sous-Jacente au 29 mai 2020.

Évènements Déclencheurs du Remboursement Anticipé *:*

Les Titres peuvent être remboursés avant l'échéance convenue lors de la survenance de certains évènements et/ou sur option de l'Émetteur ou des Titulaires, tel que développé ci-dessous.

L'Évènement Désactivant Déclencheur de Remboursement Anticipé est applicable. Si à une quelconque **Date d'Observation Désactivante$_i$**, un **Évènement Désactivant** se produit, l'Émetteur remboursera en intégralité les Titres à concurrence d'un montant déterminé conformément à la Méthode de Remboursement (telle que définie ci-dessous) (le **Montant de Remboursement Anticipé**) à la Date de Remboursement Anticipé correspondante (comme indiqué dans le tableau ci-dessous).

Un **Évènement Désactivant** se produit lorsque la **Valeur Sous-Jacente** du **Sous-Jacent$_r$** est supérieure ou égale au **Seuil Plancher** et inférieure au **Seuil Plafond**.

La **Valeur Sous-Jacente** reflète le prix, le cours ou le taux du Sous-Jacent$_r$ (sans considération de la devise dans laquelle est libellé ce prix, ce cours, ou ce taux, le cas échéant) au moment concerné.

Sous-Jacent$_r$:	**Date Désactivante :**	**Seuil Plancher :**	**Seuil Plafond :**
Indice: L'indice Solactive EthiFinance ESG France 30 Equal Weight 5% AR ®	Désigne, pour une Date Remboursement Anticipé$_i$, la Date d'Observation Désactivante$_i$ correspondante, telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous	90,00 de la Valeur Sous-Jacente au 29 mai 2020	L'Infini

i	**Date d'Observation Désactivante$_i$**	**Date de Remboursement Anticipé$_i$**	**Prix de Référence$_i$**
12	29 mai 2023	12 juin 2023	101,25%
13	29 août 2023	12 septembre 2023	102,50%
14	29 novembre 2023	12 décembre 2023	103,75%
15	29 février 2024	12 mars 2024	105,00%
16	29 mai 2024	12 juin 2024	106,25%
17	29 août 2024	12 septembre 2024	107,50%
18	29 novembre 2024	12 décembre 2024	108,75%
19	28 février 2025	12 mars 2025	110,00%

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

20	29 mai 2025	12 juin 2025	111,25%
21	29 août 2025	12 septembre 2025	112,50%
22	1 décembre 2025	12 décembre 2025	113,75%
23	2 mars 2026	12 mars 2026	115,00%
24	29 mai 2026	12 juin 2026	116,25%
25	31 août 2026	14 septembre 2026	117,50%
26	30 novembre 2026	14 décembre 2026	118,75%
27	1 mars 2027	12 mars 2027	120,00%
28	31 mai 2027	14 juin 2027	121,25%
29	30 août 2027	13 septembre 2027	122,50%
30	29 novembre 2027	13 décembre 2027	123,75%
31	29 février 2028	13 mars 2028	125,00%
32	29 mai 2028	12 juin 2028	126,25%
33	29 août 2028	12 septembre 2028	127,50%
34	29 novembre 2028	12 décembre 2028	128,75%
35	28 février 2029	12 mars 2029	130,00%
36	29 mai 2029	12 juin 2029	131,25%
37	29 août 2029	12 septembre 2029	132,50%
38	29 novembre 2029	12 décembre 2029	133,75%
39	28 février 2030	12 mars 2030	135,00%

Méthode de Remboursement :

S'ils n'ont pas précédemment fait l'objet d'un remboursement ou d'un rachat et d'une annulation, chaque Titre sera remboursé par l'Émetteur à maturité, en numéraire, au **Montant de Remboursement Final** le 12 juin 2030 (la **Date de Maturité).** Le montant total en principal dû en vertu des Titres à la Date d'Emission s'élève à EUR 33.000.000.

Le Montant de Remboursement Final sera calculé conformément à la méthode du Remboursement Croissance pour les besoins de détermination du montant dû au titre du remboursement des Titres à l'échéance (la **Méthode de Remboursement**).

Le montant de remboursement dû en vertu des Titres sujet à remboursement anticipé (le **Montant de Remboursement Anticipé**) sera calculé conformément à la méthode du **Remboursement Standard**.

Remboursement Standard désigne la Méthode de Remboursement du Montant de Remboursement Anticipé. Le Montant de Remboursement Anticipé applicable aux Titres est calculé à partir du (i) des Frais de Dénouement en Cas de Remboursement soustraits (ii) du Prix de Référence multiplié par (iii) le montant principal total en circulation. Les **Frais de Dénouement en Cas de Remboursement** constituent un montant égal à zéro (0). Le **Prix de Référence** désigne pour une Date d'Observation Désactivante$_i$, le Prix de Référence$_i$ correspondant tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

Remboursement Croissance désigne la Méthode de Remboursement du Montant de Remboursement Final. Le Montant de Remboursement Final applicable aux Titres est calculé à partir (i) des Frais de Dénouement en Cas de Remboursement soustraits (ii) du résultat du Prix de Référence multiplié par la Détermination du Remboursement calculée à partir de la Détermination du Remboursement Standard multiplié par le montant principal total en circulation. La **Détermination du Remboursement Standard** désigne le **Remboursement Participation/Digital Standard**. Le **Prix de Référence** désigne 100,00 pour cent.

F. Autres cas de remboursement :

Pendant la durée de vie des Titres, les Titres peuvent également être remboursés au Montant de Remboursement à la Juste Valeur de Marché :

- Au gré de l'Emetteur, en cas de survenance d'un Evénement de Suspension de Devise de Paiement Prévue, de tout cas de perturbation additionnel, de tout cas de perturbation de marché ou tout autre événement ayant un impact significatif sur les Titres, ou en cas d'illégalité ou de force majeure ; ou
- Au gré de l'Emetteur ou des titulaires de Titres, en cas retenue à la source FATCA.

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

3.2 ***Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?***

Les Titres sont admis aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg depuis la Date d'Émission et cotés sur la Liste Officielle de la Bourse de Luxembourg.

3.3 ***Les valeurs mobilières font-elles l'objet d'une garantie ?***

L'émission des Titres fait l'objet d'une garantie autonome à première demande accordée par Crédit Agricole CIB (le **Garant**) à l'égard de toute somme qui pourraient être réclamées par les porteurs au titre des Titres (la **Garantie**).
Crédit Agricole CIB, qui est constituée en France, est la société mère immédiate de l'Émetteur, qu'elle détient à 99,64 pour cent et en conséquence contrôle l'Émetteur. L'identifiant d'entité juridique (LEI) de Crédit Agricole CIB est 1VUV7VQFKUOQSJ21A208.
Les tableaux suivants montrent des informations financières clés sélectionnées (au sens du Règlement Délégué (UE) 2019/979) de Crédit Agricole CIB au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 :

A. Compte de résultat pour les établissements de crédit

	31 décembre 2018 (audités)	**31 décembre 2019 (audités)**
Produits d'intérêts nets (ou équivalent)	6 125	6 984
Produits d'honoraires et de commissions nets	1 581	1 547
Dépréciation d'actifs financiers, nette	2 753	-
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 774	1 832
Résultat Brut d'Exploitation	1 955	2 037
Résultat net attribuable aux détenteurs de capital de la société mère)	1 485	1 572

B. Bilan pour les établissements de crédit

	31 décembre 2018 (audités)	**31 décembre 2019 (audités)**	**Valeur telle qu'elle ressort du dernier processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP)**
Total de l'actif	511 702	552 743	-
Dette de premier rang	51 541	57 291	-
Créances subordonnées	4 959	4 982	-
Prêts et créances à recevoir de clients (nets)	134 302	143 864	-
Dépôts de clients	123 510	133 352	-
Total des capitaux propres	20 426	22 147	-
Prêts non performants (sur la base de la valeur comptable nette)/Prêts et créances)	1,2%	1,11%	-
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) ou autre ratio d'adéquation des fonds propres prudentiels pertinent selon l'émission (non phasé)	11,5%	12,1%	10,7%
Ratio de fonds propres total (non phasé)	17,3%	18,6%	15,9%
Ratio de levier calculé en vertu du cadre réglementaire applicable (phasé)	3,4%	3,56%	3,13 %

C. Réserves contenues dans les rapports d'audit

Les rapport d'audits ne contiennent aucune réserve s'agissant des informations financières historiques de Crédit Agricole CIB.

D. Principaux facteurs de risques liés au garant

Crédit Agricole CIB est principalement exposé aux catégories de risques suivantes s'agissant de la conduite de ses activités :

1) Les risques de crédit et de contrepartie, qui comprennent le risque de crédit du Garant, le risque de contrepartie du Garant dans la conduite de ses activités de marché ou le risque de crédit du Garant induit par les opérations de

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

titrisation dans son portefeuille bancaire ;

2) Les risques financiers, qui comprennent le risque de liquidité, les risques de marché, les risques liés aux taux de change, les risques liés à la détention de titres de capital, les risques liés aux portefeuilles de titres et d'instruments dérivés et à la dette du Garant, et le risque de taux d'intérêt global ; et
3) Les risques opérationnels et les risques connexes, qui comprennent la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (*conduct risk*), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ou l'utilisation d'un modèle (risque de modèle), ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation.

3.4 *Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?*

Il existe des facteurs de risque qui sont importants pour l'évaluation des risques liés aux Titres, notamment les suivants :

1) Le cours des Titres peut baisser aussi rapidement qu'il peut augmenter et les détenteurs de Titres peuvent subir une perte totale de leur investissement ;
2) Les Titres peuvent ne pas avoir de marché de négociation établi au moment de leur émission, et un tel marché peut ne jamais se développer. Si un marché se développe, il peut ne pas être très liquide. L'illiquidité peut avoir un effet négatif sur la valeur de marché des Titres ;
3) La mise en œuvre en France de la directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit pourrait avoir un effet important sur les droits des porteurs de Titres, le prix ou la valeur de leur investissement dans les Titres et/ou la capacité du Garant à remplir ses obligations au titre des Titres ;
4) La législation française en matière d'insolvabilité pourrait avoir un impact négatif sur les titulaires de Titres demandant le remboursement dans le cas où l'Emetteur, le Garant ou ses filiales deviendraient insolvables et pourrait avoir un effet négatif important sur la valeur de marché des Titres ;
5) Le risque lié à la nature non assortie de sûretés des Titres et de la Garantie, l'absence de restrictions en matière d'octroi de suretés et de dette à l'égard de l'Emetteur et du Garant, qui pourraient tous avoir un effet négatif sur la valeur de marché des Titres ;
6) Les risques liés aux dispositions du Règlement (UE) 2016/1011 (le "**Règlement sur les Indices de Référence**"), qui peuvent avoir un effet négatif sur la performance du Sous-jacent ou entraîner sa disparition et, par conséquent, pourraient avoir un effet négatif sur la valeur ou la liquidité et le rendement des Titres ;
7) Un remboursement anticipé des Titres pourrait avoir un effet négatif sur la valeur de marché des Titres. Les détenteurs de Titres peuvent ne pas recevoir le montant total du capital investi ;
8) Les risques liés à la survenance d'un Evénement Déclencheur de Remboursement Anticipé, qui peut limiter la valeur de marché des Titres, qui n'augmentera généralement pas de manière substantielle au-dessus du prix auquel ils peuvent être remboursés. En conséquence, une partie du capital investi par l'investisseur peut être perdue, de sorte que l'investisseur ne recevra pas, dans ce cas, le montant total du capital investi ;
9) Le montant de remboursement anticipé et le montant de remboursement à échéance des Titres dépendent des changements de la valeur de marché du/des Sous-jacent(s), ce qui pourrait affecter négativement la valeur de marché des Titres. En outre, le montant de remboursement anticipé et le montant de remboursement final peut être inférieur au montant nominal des Titres et les titulaires de Titres peuvent perdre tout ou partie du montant du capital investi ;
10) Le remboursement de la valeur nominale des Titres n'est pas garanti à échéance et les investisseurs sont exposés à la performance du/des sous-jacent(s) ; en conséquence, ils risquent de perdre tout ou partie de leur investissement si la valeur du/des sous-jacent(s) n'évolue pas dans un sens positif.

4. LES INFORMATIONS CLÉS SUR L'OFFRE AU PUBLIC DE VALEURS MOBILIÈRES ET/OU L'ADMISSION A LA NÉGOCIATION SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

4.1 *A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?*

Les Titres sont proposés pour un montant nominal de 3.000.000 d'euros à la Date d'Emission (la Tranche n°2) étant dès cette date, entièrement assimilables à, et constitueront une souche unique avec, l'émission existante de Titres de EUR 30.000.000 émise le 6 mars 2020 (la Tranche n°1). Les Titres sont admis aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg depuis la Date d'Émission et cotés sur la Liste Officielle de la Bourse de Luxembourg.

Les Titres seront offerts aux contreparties éligibles, clients professionnels et investisseurs particuliers pendant une période ouverte du 19 octobre2020 au 11 décembre 2020 (la **Date de Clôture de l'Offre)** (la **Période d'Offre**), sous réserve (i) de l'admission des Titres aux négociations, le cas échéant, et (ii) d'une clôture anticipée de la Période d'Offre à la seule et entière discrétion de l'Emetteur en fonction des conditions de marché, comme indiqué ci-dessous.

Les investisseurs potentiels peuvent demander à souscrire des Titres pendant la Période d'Offre. La Période d'Offre peut être raccourcie ou prolongée à tout moment et pour toute raison. Dans ce cas, l'Emetteur devra en informer les

DocuSign Envelope ID: CB4362DB-A5D5-41B4-8DE5-488AF1EBB467

investisseurs dès que possible avant la Date de Clôture de l'Offre au moyen d'un avis publié sur son site Internet (http://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram).
Les demandes de souscriptions de Titres peuvent être faites pendant la Période d'Offre par l'intermédiaire du Distributeur (tel que défini ci-dessous). Les demandes peuvent être faites conformément aux procédures habituelles du Distributeur. Les investisseurs potentiels ne seront pas tenus de conclure des accords contractuels directement avec l'Emetteur ou le Distributeur (tel que défini ci-dessous) relatifs à la souscription des Titres.
Un investisseur potentiel souscrira des Titres conformément aux dispositions convenues avec le(s) Distributeur(s) relatives à la souscription de titres en général.
Les Titres seront disponibles sur une base de livraison contre paiement. Les Titres offerts aux investisseurs seront émis à la Date d'Emission contre paiement par le Distributeur, par l'intermédiaire de l'Agent Placeur, à l'Emetteur du montant brut des souscriptions. Chacun de ces investisseurs sera informé par le Distributeur des modalités de règlement des Titres au moment de sa demande.
L'Emetteur estime que les Titres seront livrés sur le compte-titres de l'investisseur à la Date d'Emission ou aux alentours de celle-ci. Les demandeurs seront informés directement par le Distributeur du succès de leur demande. La négociation des Titres peut commencer à la Date d'Emission.
Si la souscription d'un Titre intervient après la clôture de l'offre, l'ordre sera automatiquement annulé et le produit de la souscription sera restitué à l'investisseur concerné conformément aux instructions communiquées à Crédit Agricole CIB au moment de la demande de souscription. Les demandes de souscription de Titres seront reçues dans la limite du nombre de Titres disponibles. Les ordres de souscription de Titres pourront être réduits en cas de sursouscription et tout produit excédentaire sera restitué par Crédit Agricole CIB à l'investisseur.
Le montant minimum de souscription des Titres doit être au moins égal à la Valeur Nominale Indiquée d'un Titre. **Les titres sont offerts à un prix dépendant des conditions de marché et communiqué par l'Offrant Autorisé avant toute souscription. Le prix d'offre maximal de chaque titre est de 105,00% de la Valeur Nominale Indiquée.**
Il n'existe pas de droit de préemption pour la souscription des Titres au profit d'une catégorie de personnes.
Estimation des frais : EUR 7.795 y compris les frais de cotation et à l'exclusion des frais réglementaires le cas échéant.
Aucun frais ne sera facturé aux investisseurs.

4.2 *Qui est l'offrant ?*
(i) Crédit Agricole CIB (l'**Agent Placeur**), (ii) **Kepler Cheuvreux Solutions**, 112 Avenue Kléber, 75116 Paris, France (le **Distributeur**), (iii) tout autre intermédiaire financier désigné par l'Emetteur et identifié sur le site internet https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram et (iv) tout intermédiaire financier indiquant sur son site internet qu'il utilise le Prospectus de Base dans les conditions prévues à la section "Consentement à l'utilisation du Prospectus de Base" du Prospectus de Base (ensemble les **Offrants Autorisés**) peuvent offrir les Titres.

4.3 *Pourquoi ce prospectus est-il établi ?*
Le prospectus est établi de manière à ce que les Titres puissent être offerts au public en France et admis à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

A. Produit net et utilisation du produit de l'Emission :
Les Titres constituent des Obligations Vertes et le produit net de l'émission des obligations à concurrence de EUR 3.000.000 sera utilisé pour financer et/ou refinancer un ou plusieurs des Actifs Verts Eligibles décrits ci-dessous :
De nouveaux ou existants prêts et investissements dans les catégories d'Actifs Verts Eligibles suivantes :
- Énergies renouvelables
- Immobilier vert
- Efficacité énergétique
- Transport propre
- Gestion de l'eau et des déchets
- Agriculture durable et gestion forestière,

telles que développées dans le Green Bond Framework disponible sur le site Internet du groupe Crédit Agricole S.A (https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette).

B. Contrat de souscription :
Sans objet - l'offre ne fait pas l'objet d'un contrat de souscription.

C. Conflits d'intérêts :
Le Garant est également l'agent de calcul ; des conflits d'intérêt peuvent en conséquence exister entre l'agent de calcul et les titulaires de Titres, notamment au regard de certaines déterminations et fixations que l'agent de calcul peut effectuer en application des Modalités et qui peuvent avoir une influence sur des montants dus au titre des Titres.